L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Imprimerie : 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 22 JUIN 1888.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1888.—Indications pour la Louisiane: vents légers et frais du sud-ouest; pluies locales; température stationnaire.

Température du 21 juin 1888.
Thermomètre de R. & L. Claudel, Opticiens, No 242 rue du Canal.

Entre Carondelet et Barracas.	Fahrenheit.	Centigrade
7 heures du matin	78	25
Midi	88	29
3 P. M.	83	28
6 P. M.	80	27

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.
Thomas Kelly à Mlle Mary Gannon.
Joseph C. Hess à Mlle Octavia C. Robles.
J. Muller à Mme Veuve Louise Colinsky.
Edward F. Bowman à Mlle Mary Smith.
Giuseppe Vinerza à Mlle Antonina Lopipano.

Naissances.
Mme Miguel Cano, un garçon.
Mme Alphonse Peyroux, un garçon.
Mme Salvatore Buttone, un garçon.

Décès.
John Lane, 6 ans, 31 rue St-Philippe.
Walter Carroll, 12 heures, 542 rue Dauphine.
John A. Coleman, 31 ans, 242 rue Annonciade.
Eunice Farzan, 3 semaines, coin Septième et Broadway.
James J. Stewart, 50 ans, 175 rue St-Joseph.
Mary Christmas, 4 ans, coin St-Pierre et Prieur.
Clémentine Nicholas, 75 ans, Asile de la Sainte Famille.
Eva R. Serrat, 7 mois, coin Avenue de la Louisiane et Tchoupitoulas.
Mme Sydonia de Pouncy, 38 ans, 329 rue N. Rampart.
Veuve Barbara Brepbacher, 54 ans, Raceland, La.
Bernhard Tuer, 50 ans, hardiase St-Bernard.
Chas. J. Heilmann, 8 mois, 158, rue Baronne.
Mary D. Selby, 6 mois, 332½ rue Sixième.
John Lemmelsch, 21 ans, 54 rue S. Market.
Warner W. Bischoff, 6 mois, 358 rue Chartres.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des hypothèques :
J. H. H. Taylor à Mme E. R. Philips, un terrain borné par les rues Pitt, Pry tanée, Lyon et Bordeaux, $3250.
Edward Keenan à Mme J. Johnson, quatre terrains bornés par les rues Gaenquet, Palmyre, Prieur et Johnson, $4100.
Mme Catherine Weiss à Louis Weimann, un terrain borné par les rues Magazine, Constantinople, Camp et Austerlitz, $3300.
Leon H. Basquet à M. L. Facius, un terrain borné entre les rues Bonny, Villeré, Delaronde et Séguin, $1000.
Mme Yve G. Ponsetti à Pascal Lentelle, un terrain borné par les rues Franklin, Douane, Canal et Tremé, $2200.
Mme A. Walsh et Mlle M. Brandy à Jean Ferran, un terrain borné par les rues Franklin, Bassin, Gravier et Perdido, $1400.

Cour Civile de District—Emile Vernon demande l'émancipation. Les accessions de Geo Lanaux et John J. Brown sont ouvertes.

Juge Monroe.

A. B. Robelet contre R. A. Robertson, jugement en faveur du demandeur pour $73.

Juge Rightor.

J. Ward Gurley contre la ville. L'exception de la ville est maintenue.

Juge Voorhies.

J. Numa Avegnano contre la Banque des Citoyens—L'exception de celle-ci est maintenue et le demandeur débouté.

James T. Hayden, syndic, contre la Planters' Sugar Refining Co—Maintien de l'exception de cette dernière.

Anna Cosleger contre la ville—Jugement annulant une injonction.

Cercle de la Réforme.—Conférence et bal.—Nous apprenons que le Cercle de la Réforme donnera jeudi prochain, 28 juin, à 7 heures et demie du soir, dans ses salons de la rue St-Louis, No 100, une conférence intitulée : *Le Français à l'étranger*. La conférence sera suivie d'un bal.

Cette soirée a lieu en l'honneur de M. Dejardin, consul de France récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans. L'idée est heureuse ; elle donnera à M. le consul de France une excellente occasion d'entrer en communication avec une grande partie de la colonie.

Le comité d'organisation se compose de MM. E. Rivoire, président, et E. Chopin et H. Lehmann.

Voici les noms des membres du Comité de réception :

Président—M. le Dr F. Formento.

Membres—MM. F. Fayes, H. Chiapella, A. Chiapella, Durrety, Dr Lopez, H. Pilié, A. Chevalier, V. Mary & A. Ribet. Nous reviendrons sur cet intéressant sujet.

Conférence au temple Sinai.—Ce soir, au temple Sinai, rue Caroline, près Delord, grande solennité, à l'occasion du court séjour à la Nouvelle-Orléans du Dr Emile G. Hirsch, l'éminent Rabbin de Chicago. Le Dr doit faire une conférence sur le *Judaïsme et les idées modernes*. Le ministre officiant du temple, le rabbin Hiller lui a cédé l'usage de sa chaire. Or dit beaucoup de bien de l'éloquence du rabbin de Chicago.

La partie musicale sera dirigée par le professeur Eckert, qui a un chœur excellent.

La cérémonie commencera à 7 heures précises.

Pompes funèbres.—MM. Kroll & Bruquet qui sont devenus depuis trois mois les propriétaires de l'établissement des pompes funèbres de M. Dufort, rue Bienville, No 220, ont employé de longs mois à la réparation complète de leur établissement qui se trouve maintenant en excellent état. De nouveaux chevaux ont été achetés, de magnifiques corbillards commandés.

Le premier des trois qui doit recevoir cette maison est arrivé tout dernièrement et a été bénit hier soir par le R. P. Mignot, qui a aussi donné sa bénédiction à l'établissement tout entier. A cette cérémonie avaient été conviées plusieurs personnes qui, tout en deuxième, versèrent champagne et gracieusement offrirent aux amis intimes, leur ont souhaité la plus parfaite réussite avec l'arrière-pensée de n'y point coopérer.

Les contrats passés avec les diverses sociétés assurent déjà du reste à la maison de brillantes affaires, et il n'est pas douteux qu'avec un matériel irréprochable comme celui qu'elle possède, elle ne gagne vite la faveur des familles.

Le corbillard lui-question est, magnifiquement construit et orné ; aux draperies noir et argent ont été substituées les draperies or, beaucoup plus riches, et que aspirent intérieure orne chacun des quatre coins du char.

La lumière qui s'en dégage ajoute beaucoup à l'ornementation et à l'effet général. C'est une heureuse innovation.

Ce char funèbre, vierge encore, avait été, pour la circonstance, paré de blanc, ce qui lui était un peu de sévérité. C'est un véhicule qui réunit toutes les conditions de confort, et confort il y a aussi, tout en soulageant, lecteurs, que je sur soit bien éloigné de vous souhaiter, nous vous engageons à donner la préférence à la maison Kroll & Bruquet lorsque le triste besoin s'en imposera.

Arrestation—Hier matin à 10 h. les agents ont arrêté au coin des rues Dauphine et Quartier au moment où il sortait de chez Mme Waldmann, rue Dauphine No 75, entre Quartier et Hospital, un nommé John Claverie, voleur de profession qui a été condamné au Poste du 3me precinct où il a été fouillé. On a trouvé sur lui 3 montres en argent, 3 portemonnaies, un canif, 2 revolvers, un trousseau de clefs, un rasoir, 3 centaines 3 paires de boutons de manchettes 2 chaînes en argent etc.

Il a été mis sous caution de $1000.

Frank Lyons.—Le Chef de Police ayant appris que Frank Lyons, le fameux voleur arrêté il y a une quinzaine de jours, avait vendu à Mobile deux montres, produit d'un vol commis à la Nouvelle-Orléans, l'a écrit à la police de Mobile qui quoique les numéros de recherches lui a envoyé les deux montres dont une a été reconnue par son propriétaire, M. Carbajal. Celui-ci donnant à la police le signalement de la personne qui l'avait introduite chez lui, avait décrit une femmelette taille moyenne vêtue de noir.

Une nommée Annie Rose a été arrêtée sur cette indication et son affaire est pendante devant la Cour Criminelle, mais on a lieu de croire qu'elle n'est pas coupable et que la voleuse ne serait autre que Lyons déguisé en femme.

Accusations.—Le Grand Jury a passé hier une accusation d'attaque à main armée contre Robt. Brown et Vic. Blanchard qui, le jour de l'élection, ont dit qu'un nommé Zebnor, l'une deux avait été mis sous caution de $1000 chacun.

Une accusation de négligence dans l'exercice de ses fonctions a été prononcée contre Louis Kirby, député shérif de Orleans.

Accusé et arrêté de vagabondage, Joe Henderson, arrêté mardi dernier pour allures suspectes au coin des rues Nauvième et Constance, ayant été acquitté par le juge Murphy, le chef de police en apprenant la nouvelle, a ordonné son arrestation immédiate sous l'inculpation de vol commis le 17 juin chez M. Trachina. Henderson a avoué sa culpabilité et a déclaré que l'on retrouverait les bijoux volés enfouis dans le fond de la cour, chez sa mère, rue Roland entre Jackson et Rousseau. Ils ont été retrouvés en effet dans une boîte en fer et reconnus par M. Trachina.

Henderson est en outre coupable de plusieurs autres vols et de tentatives d'incendie. Il a été renvoyé en prison faute d'avoir pu fournir caution.

Paragraphes.—Le comité de drainage s'est réuni hier et a ajourné, n'ayant aucune communication à considérer.

—En l'absence du maire qui est à Baton Rouge, l'adjoint Clark remplit ses fonctions.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 21 juin—Le trois pour cent est coté à 83 francs 15 centimes.

Election républicaine.

Paris, 21 juin—Aujourd'hui, il y a eu un scrutin de ballottage dans le Département du Nord, pour un membre du sénat. M. Legrand, républicain, l'a emporté sur M. L. Hérilier, conservateur.

Extradition de bandits.

Londres, 21 juin—Billy Porter et Frank Berk, deux bandits bien connus, sont arrivés ici, arrêtés pour vol avec effraction commis à Zurich. Ils ont été identifiés par la police de Zurich. Demain, ils seront extradés après les formalités d'usage.

Le successeur probable de Her Von Puttkamer.

Berlin, 21 juin—Le *Tagblatt* dit : Le comte Zedlitz Trutzchler a définitivement refusé le portefeuille de ministre de l'intérieur. Des négociations ont été ouvertes avec Miquel. On croit qu'il acceptera.

L'Empereur et l'impératrice se rendront à Berlin, samedi.

Convocation du Landtag.—Les idées pacifiques s'accentuent.

Berlin, 21 juin—Le *Reichanziger* contient un décret royal, convoquant le Landtag.

La *Bourse Courier* dit que Guillaume a exprimé au grand duc Vladimir le plus vif désir de voir la continuation des relations amicales avec la Russie, telles qu'elles existaient sous le règne de son grand père.

Les qualités morales de l'empereur Frédéric.

Berlin, 21 juin.—Une communication du Dr Mackenzie prouve que tout espoir de prolonger l'existence de Frédéric était abandonné, dès la soirée du 13.

Dans toute sa maladie, l'empereur n'a jamais proféré aucune plainte, aucun signe d'impatience. Les docteurs et les domestiques qui l'entouraient chérissent toujours la mémoire de ce prince qui se montrait toujours si reconnaissant des services qu'on lui rendait.

Divorce de Mme Boucicault.

Londres, 22 juin—Mme Boucicault, femme du l'auteur dramatique si connu, a obtenu le divorce. Les frais du procès ne sont pas à sa charge.

La loi anti-socialiste.

Berlin, 21 juin.—Le Bundesrath a prolongé aujourd'hui la loi anti-socialiste.

Pourquoi le Dr. Mackenzie n'a pas déclaré la nature de la maladie de Frédéric.

La Haye, 21 juin—Le Dr Mackenzie est allé à Londres, il a dit, dans une entrevue qu'il avait quitté dans d'excellent termes tous les médecins Allemands, à l'exception d'un seul.

Il connaissait, depuis février, le caractère dangereux de la maladie de l'empereur ; mais, s'il l'avait reconnue officiellement, il aurait fallu nommer une régence ; ce qui aurait mis à la tête des affaires la faction opposée à ce qu'il montât sur le trône

L'empereur François Joseph.

Vienne, 21 juin—L'empereur François Joseph a nommé l'empereur Guillaume colonel honoraire du 3me régiment d'infanterie.

Mort de la fille aînée de feu le Prince Frédéric Charles.

Berlin, 21 juin—La Princesse Albert de Saxe Altenburg, fille aînée de feu le Prince Frédéric Charles, vient de mourir.

M. Dillon mal traité en prison.

Londres, 21 juin—Les parnellites réunis en conclave de la Chambre des Communes ont exprimé leur indignation du traitement brutal dont est l'objet M. Dillon. Ils ont autorisé M. Parnell à appeler l'attention de l'Parlement sur ce fait.

La loi anti-socialiste.

Berlin, 21 juin—Bismarck a dit au Bundesrath que l'empereur Guillaume remplirait ses devoirs avec autant de zèle et de fidélité que son père.

La loi contre les socialistes, rejetée aujourd'hui par le Bundesrath, contient une clause qui donne à la police, pendant une année de plus, le droit de chasser les socialistes de Leipsic.

Meeting conservateur.

Londres, 21 juin.—Un meeting du parti conservateur a eu lieu aujourd'hui à la résidence de Lord Salisbury, qui a parlé des récentes défaites du gouvernement à la Chambre des Communes. Le gouvernement, a-t-il dit, avait été mis dans une fausse situation par Jennings et ses amis, à propos de la résolution présentée par ce dernier relativement à l'amiraute. C'est à cela que Lord Salisbury attribue la défaite du parti à l'élection d'Ayerborough. Il a fortement engagé les conservateurs à s'entendre avec leurs chefs, à l'avenir.

M. Stanley Leighton a dit que la loi du gouvernement local était impopulaire, que plus d'un membre du parti regrettait que l'on ait pris cette mesure.

M. W. H. Smith a dit qu'il ne tenait pas à conserver la clause de la fermeture des dimanches. Quant à lui, il ne resterait pas un instant au pouvoir, s'il n'avait pas la confiance du parti conservateur.

Dillon à l'infirmerie.

Dublin, 21 juin—M. John Dillon, incarcéré, hier, à Dundalk, a été envoyé à l'infirmerie qui tient à la prison.

Convention à Chicago.

Chicago, 21 juin, 10 heures du matin.—On affirme que le comité de la plateforme s'est entendu sur la clause contraire aux délits de boisson, qui sera discutée, ce matin. La plateforme déclare qu'il y a lutte entre la protection et le libre-échange, elle fait un accueil favorable aux propositions faites dans le message présidentiel. Elle est en faveur d'une révision de la taxe de revenu intérieur, de l'abolition de la taxe sur le tabac, à l'exception des cigares, des cigarettes, etc. Elle critique le service civil, tel qu'il fonctionne maintenant ; elle déplore les grandes élections et exprime de chaleureuses sympathies à l'égard du Home Rule en Irlande.

On croit qu'un scrutin aura lieu avant demain.

10:05 h.—La convention est appelée à l'ordre.

10:14 h.—On fait l'appel pour le choix des membres du comité national.

10:30 h.—M. Warner, Missouri, annonce que le comité des résolutions sera prêt à faire son rapport dans dix minutes.

10:41.—M. McKinley, Ohio, monte sur l'estrade pour lire le rapport du comité des résolutions. (Applaudissements)

10:45.—La plateforme envoie des félicitations au Brésil à propos de son émancipation des esclaves et exprime son sympathies pour le "Home Rule" en Irlande. (Applaudissements).

"Nous nommes nettement et complètement en faveur du système américain de protection," cette phrase est accueillie par plusieurs salves de bravos. Tous les délégués se lèvent.

La Plateforme demande la réduction de prix des lettres à un cent ; elle condamne l'administration dans ses essais pour démonétiser l'argent ; elle la condamne pour avoir abandonné les priviléges des pêcheries, pour s'être montrée hostile aux lois sur les pensions.

11:12.—La plateforme est adoptée par mais et levé.

12 heures.—Le rôle est appelé pour les nominations.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé ? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de prétendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la chaudière humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie ; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps ? Le sang est la grand nutritif, eu, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes ?

La Salsaparelle d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Alterratif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance :

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit : "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsaparelle d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit : "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsaparelle d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsaparelle d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons, rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c. ; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1 ; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

Italie.

D'après une information puisée à une source officielle, l'Italie n'admettra, cette année, aucune mission étrangère aux grandes manœuvres. Elle n'enverra elle-même aucune mission aux manœuvres étrangères.

Le prince Napoléon est arrivé à Turin, le 8 juin. Il a été reçu par la princesse Clotilde, la princesse Letitia et par le prince Amédée. Il est reparti pour Moncalieri dans la soirée.

Extrait du compte-rendu de la séance du 8 juin, de la Chambre des députés :

La Chambre approuve un ordre du jour déposé par M. Mancini en faveur de l'abolition de la peine de mort. (Applaudissements.)

La Chambre, continuant la discussion du nouveau Code pénal, approuve par assis et levé et presque à l'unanimité un ordre du jour rejetant les pétitions et les protestations d'une grande partie des évêques italiens contre l'article 101 qui punit de la prison "quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat à la domination étrangère ou à en altérer l'unité".

La Chambre rejette ensuite, par 270 voix contre 6, les pétitions et protestations insultes contre les articles 173, 174, 175 du Code pénal relatifs aux abus du ministère ecclésiastique.

Dépêches particulières du *Journal des Débats* :

Rome, le 7 juin.

Les négociations pour le traité de commerce sont rapides ; dans le courant de la semaine, le général Menabrea recevra les observations sur les dernières propositions italiennes. On est d'accord sur les articles principaux. M. Crispi paraissant disposé, cette fois, à arriver à une conclusion, on peut espérer que les dernières difficultés seront aplanies, d'autant que, de son côté, M. Goblet comprend l'importance de mettre fin à une guerre douanière dont la contrebande seule tire du large profit.

Rome, le 8 juin.

Le *Diritto* a publié hier soir un article sur la crise des vins, qui est le résultat de la rupture des négociations commerciales avec la France. Cet article produit une vraie sensation, d'autant plus que le *Diritto*, bien que n'étant plus officieux, est favorable au gouvernement. Il demande qu'on donne des primes à l'exportation des vins, bien que ce soit contraire à tous les principes d'économie politique. Il conclut en disant que la commission créée *ad hoc* trouvera les moyens d'empêcher par le crédit ou autrement que la crise se dénoue par une catastrophe. Cet article, qui n'est point isolé, fait voir que l'opinion publique, en Italie, est favorable à la reprise des négociations que je vous ai fait pressentir hier.

Le journal militaire *Esercito* publie les renseignements suivants sur les grandes manœuvres de l'armée italienne qui auront lieu, cette année, en Rômagne, comme nous l'avons déjà annoncé :

"Prendront part aux grandes manœuvres : 14 régiments d'infanterie, 2 régiments de grenadiers, 4 régiments de bersagliere, 4 régiments de cavalerie avec les services du génie, artillerie, commissariat, subsistances, santé militaire.

"Ces corps constitueront une force d'environ 37,100 hommes.

"La première période des grandes manœuvre en Rômagne aura lieu du 13 au 29 août. Les deux corps d'armée exécuteront des grandes manœuvres de division opposées, lesquelles se termineront par des manœuvres des deux corps d'armée réunis sous la direction de chacun des commandants des deux corps.

"Les deux corps d'armée se joindront définitivement le 29 août pour la seconde période des manœuvres, qui aura lieu sous la direction du duc d'Aosta, et se terminera par une revue, le 3 ou le 4 septembre, entre Cesena et Forli.

"Les commandants des corps d'armée seront : le lieutenant général Driquel, commandant du 8e corps à Florence et le lieutenant général Avogadro, commandant du 10e corps à Naples."

CANONS ET CUIRASSES ANGLAIS.—De nouvelles et graves défectuosités sont signalées dans l'armement et les machines des cuirassés britanniques.

On annonce que les canons-monstres de 60 tonnes, dont le cuirassé *Rodney* vient d'être armé, ne peuvent être utilisés, et qu'il en est de même des canons de 24 tonnes du *Warspite*. Le tube intérieur de ces canons se serait fondu.

Un cuirassé s'est trouvé hors de service au moment de partir de Malte pour rejoindre l'escadre de la Méditerranée ; c'est le *Sultan*, dont la machine a refusé de fonctionner au moment du départ, qui a dû être ajourné à une époque indéterminée.

LA QUESTION DES PASSEPORTS EN ALSACE-LORRAINE.—On écrit, de Metz, à la *Gazette universelle*, de Munich :

"Les sentiments que provoque la mesure prise par le gouvernement allemand pour fermer la frontière de l'Alsace-Lorraine du côté de la France sont des sentiments de mécontentement et de tristesse non seulement chez les habitants indigènes, mais aussi chez les Allemands immigrés à Metz. Ces mesures lésent de la façon la plus sensible trop d'intérêts personnels qui ont le droit d'être respectés. Il n'est une école par trop sanglante que de voir une partie de la presse gouvernementale exhorter les commerçants grands et petits, qui souffrent de ces mesures et qui se voient même en partie menacés de la ruine, à nouer maintenant des relations plus fréquentes et plus nombreuses avec des maisons et des clients d'outre-Rhin, comme si cela était possible au petit commerce ! Dans ces circonstances, il ne faut pas s'étonner qu'en dépit de toutes les assurances pacifiques données par les gouvernements, la crainte de la guerre et, dans certaines milieux, l'espoir d'une guerre prochaine commencent de nouveau à s'éveiller."

LE BANQUET DES EXPOSANTS FRANÇAIS A BRUXELLES.—Le 8 juin, au cours du banquet des exposants français, M. Bourée, ministre de France, a remercié les organisateurs de l'invitation qu'ils lui avaient adressée. Il a insisté sur l'accord qui régnait entre la Belgique et la France :

"Nous sommes, a-t-il dit, des travailleurs ; mais pour travailler il nous faut deux choses : l'ordre chez nous et la paix dont M. Goblet, dans son éloquent et récent discours, a précisé la nature aux applaudissements de la chambre française.

"L'ordre ne saurait être mieux affirmé que par une manifestation comme celle où les plus sages pu été appelées à se rencontrer et à s'apprécier d'une façon pacifique.

"En même temps que la Belgique se faisait remarquer par le concours de 1888, les Parlements votait un subside pour la participation de la Belgique à l'Exposition de Paris en 1889."

Le discours de M. Bourée a été très applaudi.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. E. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mags. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition et dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive ;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornelge Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché chez nous au "Blast Furnace" comme sous-chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean-Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 14 avril 1875, par Charles Gaudin, collecteur des taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité qui lui confère le fol de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1874, loi 87, approuvée le 10 juillet 1874, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés et après décrites pour les années 1872 et 1873, assessées au nom de (inconnu).

Description de la propriété

1e Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'îlot No 314, borné par les St. Philippe, Ursulines, Rochelière et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe sur une profondeur de 160 pieds ;

2e Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlot No 314, borné par les rues Rochelière, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 9 mesurant 106 pieds sur la rue Rochelière, sur une profondeur de 160 pieds.

Attendu que la dite vente Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et jouissant des dites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cent dollars et pour la propriété secondement décrite de vingt et un dollars, que le 28 avril 1887, les dites propriétés ont été transférées au dit Jean Marie Laporte en vertu de deux actes de vente passés devant Arthur Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 498.

Et, attendu que dit Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en notre conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 98 approuvée le 19 juin 1870, connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane ;

Donc, ordonnons, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence ; et toutes les personnes intéressées dans cette propriété capable de prendre un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procès-verbaux, description ou adjudication au vente susdite, ou de quelque autre défaut, irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et qui autre défaut, les personnes intéressées et requises par la loi de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

Une copie exacte.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

10 avril.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 25me jour de mai 1885, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire susendite, conçue en termes et chiffres suivants :

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue en jour présent, J. N. Wilson Esq., pour appelant ; Chas. S. Price, Esq., pour défendant ; après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, débouté l'intervention et troisième opposition de Henry Sieg à la vente demandée de trois mille huit cents de lard, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur ses propriétés et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre le plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 mai 1888.

Jugement signé le 1er juin 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce même jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.

E. A. LUMINAIS,
12 juin—4 fois 30 j. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,117.—Alphonse Marx & Co. vs leurs créanciers.—Ordre.—Qu'une assemblée des créanciers de la maison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue jeudi prochain, 28 juin 1888, à 10 heures A. M., pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts ; que Al. Herman Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1888.

(Signé) N. M. KIGUTON, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

31 mai—3 fois 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mme Regina Reyem vs ses créanciers.—No 24,172.—Division C.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de la dite demanderesse, Mme Regina Reyem, soit convoquée et tenue jeudi, 28 juin 1888, à 10 heures A. M., pour délibérer sur une application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts ; que Al. Herman Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

25 mai—3 fois 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mme Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 14 avril 1875, par Charles Gaudin, collecteur des taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité qui lui confère le fol de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1874, loi 87, approuvée le 10 juillet 1874, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés et après décrites pour les années 1872 et 1873, assessées au nom de (inconnu).

Description de la propriété

1e Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'îlot No 314, borné par les St. Philippe, Ursulines, Rochelière et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe sur une profondeur de 160 pieds ;

2e Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlot No 314, borné par les rues Rochelière, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 9 mesurant 106 pieds sur la rue Rochelière, sur une profondeur de 160 pieds.

Attendu que la dite vente Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et jouissant des dites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cent dollars et pour la propriété secondement décrite de vingt et un dollars, que le 28 avril 1887, les dites propriétés ont été transférées au dit Jean Marie Laporte en vertu de deux actes de vente passés devant Arthur Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 498.

Et, attendu que dit Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en notre conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 98 approuvée le 19 juin 1870, connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane ;

Donc, ordonnons, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence ; et toutes les personnes intéressées dans cette propriété capable de prendre un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procès-verbaux, description ou adjudication au vente susdite, ou de quelque autre défaut, irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et qui autre défaut, les personnes intéressées et requises par la loi de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

Une copie exacte.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

10 avril.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mme Regina Reyem vs ses créanciers.—No 24,172.—Division C.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Reyem, veuve de Léon Reyem, soit convoquée et tenue par devant Andrew Herz Jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Greffier.

25 mai—3 fois 30 j.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée	Départ
No 1 Lim. Ex.—7.55 am	No 4 Fast Mail—7.00 am
No 3